

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

Etaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois intervient en soutien à ses communes et à ses populations face aux situations de crise et d'urgence dans le cadre des plans communaux de sauvegarde. Face à la multiplication des aléas climatiques et des faits divers susceptibles de frapper de plus en plus durement le territoire, les communes et les populations, il apparaît nécessaire et urgent d'accroître les capacités opérationnelles du SIVOM du Béthunois en matière de gestion des situations de crise et d'urgence.

C'est ainsi que le SIVOM et l'Association de Protection Civile du Pas-de-Calais, dont les missions principales sont la formation, le déploiement de postes de secours sur des événements publics, la réalisation de maraudes sociales et le soutien aux populations victimes de crises et de catastrophes naturelles, ont décidé de s'inscrire dans un partenariat inédit à l'occasion de la création d'une antenne de la Protection Civile dans le béthunois.

Le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature de la convention de partenariat entre le SIVOM de la Communauté du Béthunois et la Protection Civile du Pas-de-Calais, selon le projet ci-joint.

ADOPTE

POLE SERVICES TECHNIQUES

2) POLE SERVICES TECHNIQUES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL SALVADOR ALLENDE DE BETHUNE Rapporteur : Alain COQUERELLE

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les centres de formations et lycées du territoire. Dans l'intérêt du Pôle Services Techniques qui accueille régulièrement des stagiaires en milieu professionnel, le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Salvador ALLENDE de Béthune fixant les modalités d'accueil d'élèves stagiaires préparant le diplôme Bac Pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC). La convention est conclue pour l'année scolaire 2024-2025 et est tacitement renouvelable chaque année scolaire.

ADOPTE

POLE SOLIDARITE-SANTE

3) SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois, au bénéfice de ses EHPAD Frédéric Degeorge et Marie Curie, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France sont entrés dans une démarche de contractualisation dont la finalité est

l'amélioration continue de la qualité tout en répondant aux besoins nouveaux et à l'évolution du profil des résidents accueillis.

C'est ainsi que le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2024-2028 avec les autorités de régulation précitées. Celui-ci fixe les objectifs à atteindre sur une période de cinq ans, ainsi que les modalités de détermination des moyens nécessaires à l'exécution du contrat.

ADOPTE

4) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) SANTELYS ET LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - SIGNATURE D'AVENANTS
Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a signé, le 21 mars 2016, une convention de partenariat avec SANTÉLYS ASSOCIATION, au titre de son service d'Hospitalisation à Domicile (HAD). L'association assure ainsi, en coopération avec le personnel des EHPAD Frédéric Degeorge et Marie Curie, la prise en charge des résidents pour lesquels l'établissement n'est pas en mesure de répondre à ses besoins en soins, de manière ponctuelle, et ce afin d'éviter une hospitalisation complète.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, il est aujourd'hui nécessaire de préciser, pour chaque EHPAD, les modalités d'intervention de l'HAD SANTELYS et notamment définir les contours et modalités d'organisation de la réalisation des évaluations anticipées des résidents. C'est dans ce contexte que le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature, pour chaque EHPAD, d'un avenant à la convention de partenariat avec SANTELYS ASSOCIATION renouvelable annuellement par tacite reconduction.

ADOPTE

5) EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LA MICRO-CRECHE "Ô SAFARI DES OUSTITIS" DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

L'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite formaliser un partenariat avec la micro-crèche « Ô Safari des Oustitis », située sur la commune de Beuvry, avec pour objectifs principaux de favoriser le lien social entre les générations, et développer les interactions entre enfants et personnes âgées à travers des activités communes et divers événements festifs ...

Les rencontres seront programmées bi-mensuellement, et se dérouleront au sein de l'EHPAD Marie CURIE ou à la micro-crèche de Beuvry. Elles seront encadrées par les professionnels de la petite enfance de la crèche en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD Marie CURIE.

Le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature d'une convention de partenariat entre l'EHPAD Marie CURIE et la micro-crèche « Ô Safari des Oustitis ».

ADOPTE

6) EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE FOOTBALL DE L'UNION SPORTIVE DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

L'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite formaliser un partenariat avec le Club de football de l'Union Sportive de Beuvry, avec pour objectifs principaux de créer une nouvelle dynamique de rencontres et d'échanges, favoriser le lien social et promouvoir les actions intergénérationnelles. Cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie des résidents, et notamment dans les orientations du CPOM.

Les interventions et actions seront assurées, à titre gratuit, par les salariés et licenciés du Club de football de l'Union Sportive de Beuvry en concertation avec les professionnels de l'EHPAD Marie CURIE.

Le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature de la convention de partenariat entre L'EHPAD Marie CURIE et le Club de football de l'Union Sportive de Beuvry.

ADOPTE

7) EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF "LEO LAGRANGE" D'ANNEZIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE souhaite mettre en place un partenariat avec les jeunes de l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » d'Annezin autour d'un projet commun répondant aux besoins tant aux jeunes en situation de handicap qu'aux personnes âgées dépendantes.

Les objectifs de ce partenariat sont de favoriser les rencontres intergénérationnelles et mettre en œuvre des activités communes, visant à promouvoir l'inclusion sociale et la participation active des deux établissements.

C'est dans ce contexte que le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature de la Convention de Partenariat entre l'EHPAD Frédéric DEGEORGE et l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » d'Annezin.

ADOPTE

8) EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BETHUNOISE "L'ENVOL" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

L'Association « L'Envol », est un Centre d'art et de transformation sociale, basée sur la commune de Béthune, dont la mission principale est la dynamisation des parcours de jeunes, en situation d'exclusion sociale, par le biais d'activités culturelles et artistiques.

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE souhaite collaborer avec cette Association afin d'offrir à ses résidents la possibilité de participer à ces ateliers artistiques en partenariat avec les jeunes de l'Association béthunoise.

L'objectif de ce partenariat est de sensibiliser la population aux savoirs-faire et savoirs-être des personnes âgées, tout en améliorant l'image des EHPAD à travers des actions artistiques telles que le théâtre d'improvisation.

Le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'association « L'ENVOL » et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE.

ADOPTE

9) **EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNISCITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel et d'encourager leur autonomie vis-à-vis des outils numériques, le SIVOM du Béthunois souhaite reconduire le partenariat avec l'association Unis-Cité visant à réduire l'isolement des personnes âgées, à travers des actions collectives réalisées dans les résidences autonomie et EHPAD gérés par le SIVOM du Béthunois, par des jeunes en service civique. La convention est conclue pour la période du 18 novembre 2024 au 13 juin 2025.

ADOPTE

Vu pour être affiché et publié le 21 octobre 2024 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.